

Commune de CHAMPFLEURY**PROCES-VERBAL de la Réunion du Conseil Municipal****Lundi 19 DECEMBRE 2022 à 19h**

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Date de convocation : 12/12/2022

Date d'affichage : 12/12/2022

L'an deux mil vingt-deux le 12 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en mairie de Champfleury 34 Grande Rue, sous la présidence de Monsieur Alain HIRAULT, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice : Alain HIRAULT, Sébastien BOUCTON, Yves SAILLANT, Daniel GRIFFON, François STEFFEN, David PROULT, Christine COCSET, Bernard BLANCHARD, Bruno CUPERLY, Emilie ARNOULT, Céline ROLLINGER, Lalé POLAT, sauf Mrs Eric BOHN et Lionel LOBJOIT, excusés.

Monsieur Yves SAILLANT a été désigné(e) secrétaire de séance par l'assemblée.

DELIBERATION N° 35-2022 : DELIBERATION PONCTUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984 modifiée)

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 1° ;

Vu les besoins recensés au service technique de la collectivité, il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal délibère, et à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'**Adjoint Technique** pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du **01 Janvier au 31 Décembre 2023 inclus**. Cet agent assurera ses fonctions liées à l'accroissement temporaire d'activité dans les services techniques (espaces verts, entretien matériels techniques, de la voirie et locaux...) à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de **4 heures (4/35°)**, avec une annualisation du temps de travail. Il devra justifier d'une expérience de 3 mois minimum d'expérience professionnelle dans ce domaine.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'Echelle C1, échelon n° 1 au 01/01/2023 ; les crédits correspondants sont inscrits au budget. Il est précisé que si les besoins du service le justifient, l'agent pourra effectuer des heures complémentaires et bénéficier du régime indemnitaire institué dans la collectivité pour les titulaires. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le contrat et tous autres documents nécessaires.
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Autres points à l'ordre du jour – Questions et informations diverses :

Travaux secrétariat :

M. STEFFEN présente le dossier de mise en sécurité électrique du secrétariat avec les 4 devis reçus. L'entreprise SLIVINSKY a été retenue pour un montant HT de 3 993.19 € soit 4 791.83 € TTC. Les travaux seront réalisés, dans la mesure du possible, selon un planning permettant de ne pas perturber le fonctionnement du secrétariat.

Panneaux de signalisation-réglementation sites communaux :

M. BOUCTON présente les projets de panneaux produits par l'entreprise Déco51 ; le conseil valide les horaires de fermeture tels que définis ci-dessous :

- * Multisport Rue des Marronniers : 22 heures
- * terrain de boules Grande Rue : 21 heures
- * Aire de pique-nique Avenue du haut des termes : 21 heures.

M. BOUCTON doit transmettre ces informations à l'entreprise pour réalisation.

Panneaux de signalisation des entreprises et bâtiments communaux :

M. BOUCTON présente les devis et projets reçus ; la question du remplacement du logo « Champfleury » par des pictogrammes a été posée, le dossier reste à l'étude.

Travaux en cours 25 Grande Rue : cantine – salles classes

M. le Maire fait le point sur la situation de ces derniers.

Aménagements à la crèche : construction pergola et pose sol souple amortissant

M. le Maire rappelle que ces travaux sont nécessaires pour le confort des enfants et feront l'objet d'une demande de subvention 2023 auprès de la CAF de Reims.

Crèche – Renouvellement de la Délégation de Service Public (D.S.P.)

M. le Maire précise que l'appel d'offres sera lancé en juin 2023 et que lors du prochain conseil, des délibérations devront être prises.

Aménagement de la mare Rue de la Basse-Mairie :

Un architecte spécialisé dans les aménagements urbains travaille sur le projet.

CUGR – Déchets :

M. le Maire donne l'information d'une mise en place d'un système de gestion des déchets par le Grand Reims ; un compostage est à l'étude pour les futurs bâtiments scolaires et périscolaires 25 grande Rue.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 20h00.

Vu pour être affiché le 05/01/2023 et publication sur le site de la commune : www.champfleury.fr



Le Maire,
Alain HIRault.